

PORTÉE OPÉRATIONNELLE

La méthode de mesure de l'artificialisation des sols a été développée par une équipe de chercheurs de l'UMR TETIS pour répondre à une demande de la DRAAF Languedoc Roussillon. L'objectif était de quantifier et qualifier la consommation des espaces agricoles en Languedoc Roussillon, avec des outils simples à actualiser, permettant de sensibiliser les décideurs, utilisables localement, généralisables au niveau national.

Echelle de projet

- Grand territoire / SCoT
- Échelle intercommunale / PLUi
- Projet urbain / PLU

Visée opérationnelle

- Contention de la tache urbaine
- Préservation du patrimoine naturel et paysager

Phase de projet concernée

Études préalables

Étape de l'AEU₂ correspondante

- Identification des enjeux
- Actions de suivi et d'accompagnement

DESCRIPTION

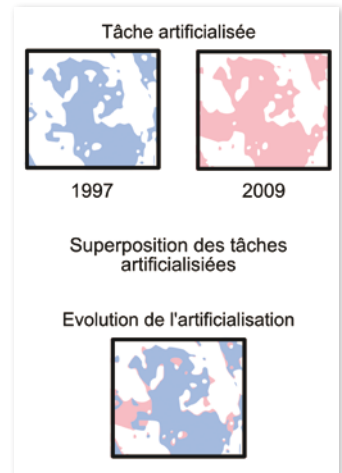
Les cartes d'occupation du sol sont issues d'un traitement d'images satellitaires faisant apparaître ce qui est artificialisé et ce qui ne l'est pas. Deux couvertures satellitaires (1997 et 2009) sont comparées : en les superposant, il est possible d'observer l'évolution de la tache artificialisée et ainsi de quantifier le phénomène d'artificialisation des sols. La cartographie régionale obtenue est une base de travail pour l'observatoire de l'artificialisation des sols à l'échelle régionale. C'est aussi un outil d'aide à la décision à l'échelle locale, pour définir les grands enjeux dans les SCoT, PLUi et PLU, et évaluer les politiques publiques. La carte peut être utilisée pour sensibiliser les décideurs.

- Obtention des cartes

Pour obtenir une carte représentant la tache artificialisée, la couverture satellitaire doit être traitée. Les unités homogènes de la photo satellite sont classées en zones naturelles, zones agricoles, zones bâties, etc., puis reclassées dans deux catégories : artificialisées et non artificialisées. La tache est ensuite lissée pour une meilleure visibilité. La tache artificialisée peut alors être comparée par superposition à une tache d'une époque différente.

- Classification par zones

La classification s'inspire des bases de données existantes sur l'occupation du sol. La tache « artificialisée » regroupe les terrains qui ne peuvent pas être remobilisés pour l'agriculture : tissu urbain continu, discontinu ou habitat dispersé, zones d'activités industrielles et commerciales, grandes infrastructures, chantiers, carrières, et décharges.



Évolution de l'artificialisation.
Source : UMR TETIS

PRÉCISIONS

Exemple d'application

Développée en Région Languedoc-Roussillon, la méthode a également été testée en Région Rhône-Alpes.

Autres références

La Commission européenne a publié en 2012 un guide sur l'ampleur et les impacts de l'imperméabilisation des sols au sein de l'Union Européenne. Les bonnes pratiques présentées peuvent intéresser les autorités compétentes au niveau national, régional et local, ainsi que les professionnels de la planification et de la gestion des sols.

Cibles utilisateurs

- Bureaux d'études en aménagement et urbanisme
- Collectivités

Accessibilité

Méthode nécessitant une ingénierie importante et la mobilisation d'organismes de recherche, assez coûteuse.

Source :

http://www.osddt.eu/fr/download/docp/19/7_DRAAF_present_14_10_vdef.pdf